

Objectifs :

- Développer des compétences organisationnelles
- Réfléchir aux droits en situation d'urgence

ÉTAPE PAR ÉTAPE

AVANT DE COMMENCER

L'enseignant présente l'activité en expliquant qu'en cas d'urgence, la mise en place d'un camp à la suite d'une catastrophe nécessite des professionnels expérimentés et toute une série d'instructions à suivre attentivement.

Lors du choix de la zone où le camp sera installé, par exemple, quatre zones doivent **toujours** être présentes :

- a) **Zone réservée à la population** : tentes et installations sanitaires
- b) **Zone réservée à l'administration du camp** : services d'accueil et de gestion du camp
- c) **Zone sociale/espaces ouverts** : tente sociale pour la population et cantine
- d) **Zone services et bénévoles** : cuisine, sanitaires et tentes pour les bénévoles

Outre ces quatre zones essentielles, il est important que le camp dispose des éléments suivants :

- Clôture du terrain

- Au moins une issue de secours de chaque côté de la clôture
- Entrée pour les véhicules de service séparée de celle réservée aux piétons
- Parking à l'extérieur du camp
- Logement et sanitaires pour les bénévoles à situer dans la zone de services, séparés de ceux des hôtes
- Réseau électrique
- Réseau d'eau
- Réseau d'égouts
- Sol stable
- Cuisine et réfectoire, si possible éloignés des sanitaires
- Sanitaires pour personnes handicapées
- Zone de premiers secours et assistance sanitaire

L'enseignant peut montrer la vidéo suivante pour approfondir les modalités d'installation d'un camp de protection civile :

TOUT LE MONDE SUR LE TERRAIN !

L'enseignant divise la classe en 3 groupes et attribue à chaque groupe l'un des scénarios suivants :

- Population de 150 personnes : 80 adultes – 30 mineurs – 30 personnes âgées. 4 enfants souffrant d'un handicap moteur sont présents.
- Population de 150 personnes : 100 adultes – 40 mineurs – 10 personnes âgées. 5 personnes âgées dépendantes sont présentes.
- Population de 150 personnes : 90 adultes – 50 mineurs – 10 personnes âgées. 3 adultes souffrant d'un handicap moteur sont présents.

Chaque groupe devra réaliser le projet d'un camp répondant aux besoins potentiels de la population accueillie. Vous pouvez dessiner directement sur un panneau avec des feutres de couleur ou coller les différentes formes, l'important est que chaque groupe suive ces indications afin qu'à la fin de la réalisation, les éléments essentiels soient clairement reconnaissables par tous. Pour guider l'activité, l'enseignant peut montrer aux groupes les images de l'annexe « Droits sur le terrain - Images » (ci-dessous).

Formes à utiliser

- Carré pour les zones de service
- Triangle pour les tentes
- Losange pour les sanitaires
- Rectangle pour les zones communes

Règles pour la construction du camp

Chaque groupe devra partir des services de base essentiels qui doivent être obligatoirement présents, puis imaginer tous les éléments à insérer dans les différentes zones en tenant compte de la population de son camp.

À la fin, les projets réalisés seront partagés.

LE DOMAIN DES DROITS

L'enseignant demande à la classe si le campement qui vient d'être installé protège certains droits importants des mineurs : droit aux soins médicaux, droit au jeu, droit à l'éducation, droit à la vie privée, droit à la liberté d'association, droit à l'information

Après avoir identifié les éventuels points critiques dans les camps installés, chaque groupe travaille sur son projet afin de trouver une stratégie garantissant le respect du droit qui n'est pas protégé. Une fois les modifications terminées, les nouveaux projets sont partagés.

RÉFLEXION FINALE

Sur la base des observations formulées et des réflexions menées au sein des différents groupes, l'enseignant propose à la classe de réfléchir en plénière à la nécessité de garantir le respect des droits des

mineurs en situation d'urgence et aux problèmes qui peuvent surger lorsque ces droits ne sont pas protégés.

PIÈCES JOINTES



PDF

Droits sur le terrain-Les droits dans un campement

